

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS SEANCE DU 17 MARS 2014 DELIBERATION N°2014-16

OBJET : Compte-rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 27 février 2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 20 voix pour et 1 abstention les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire lors de sa séance du 27 février 2014.

Fait à Tours, le 18 mars 2014

Le Président.

Lora Valla

Loïc VAILLANT